



## **Conseil scientifique du CNRS**

### **Prises de position du CNRS sur des sujets controversés**

Le CNRS peut être appelé à exprimer un avis ou à se positionner sur des sujets de société pour lesquels une expertise scientifique est requise et faisant l'objet de controverses au sein de la communauté scientifique.

Un exemple récent est fourni par les débats autour de l'évolution de la législation européenne sur les plantes OGM. Celles-ci font l'objet d'une réglementation spécifique concernant leur développement, leur traçabilité et leur utilisation au champ. L'apparition de nouvelles techniques génomiques (NTG) a permis depuis deux décennies de nouvelles formes de modification du matériel génétique des plantes ; ces plantes appelées « OGM de 2ème génération » sont actuellement considérées, en termes de réglementation, comme des OGM classiques (voir l'avis afférent de l'Anses<sup>1</sup> pour une description détaillée). La Commission européenne a proposé le 7 juillet 2023 un assouplissement majeur de ces règles, visant à ne plus les considérer comme des OGM classiques, assouplissement soutenu par le CNRS dans un texte élaboré dans le cadre du G6 (daté du 7 juillet 2023)<sup>2</sup>. Ce projet d'assouplissement a donné lieu à un texte du Parlement européen, mis au vote et adopté le 7 février 2024. Ce projet a été soutenu par le CNRS<sup>3</sup>, sans qu'une discussion collective mobilisant l'ensemble des compétences pertinentes ait été menée en son sein ; de fait, ces compétences dépassent largement le seul domaine de la biologie des plantes. Le 5 février 2024, la direction de CNRS-Biologie a transmis un message à plusieurs unités de recherche du domaine de la biologie des plantes, les incitant à soutenir une campagne de lobbying mise en place à l'échelle européenne par l'ONG WePlanet<sup>4</sup>. Le conseil scientifique du CNRS déplore cette initiative. L'ensemble est relaté dans un article du journal Le Monde du 9 février 2024<sup>5</sup>, qui donne la parole à divers acteurs, dont des chercheurs.ses exprimant une position critique vis-à-vis de cette nouvelle législation.

---

<sup>1</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/BIOT2023AUTO0189.pdf>

<sup>2</sup> [https://www.helmholtz.de/assets/g6/Downloads/202307\\_G6\\_Task\\_Force\\_NGT\\_Statement.pdf](https://www.helmholtz.de/assets/g6/Downloads/202307_G6_Task_Force_NGT_Statement.pdf)

<sup>3</sup> <https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/pourquoi-des-acteurs-de-la-recherche-soutiennent-une-nouvelle-legislation-europeenne-sur>

<sup>4</sup> WePlanet est une ONG, structurée sous forme d'un consortium européen avec des représentations dans plusieurs pays (<https://www.weplanet.org>).

<sup>5</sup> [https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/02/09/comment-une-partie-du-cnrs-a-relaye-une-campagne-d-influence-en-faveur-des-nouveaux-ogm\\_6215673\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/02/09/comment-une-partie-du-cnrs-a-relaye-une-campagne-d-influence-en-faveur-des-nouveaux-ogm_6215673_3244.html)

Sur un sujet aussi controversé, et sans bien entendu mettre en cause la possibilité pour le CNRS de prendre position et de faire passer des messages vers la société (y compris les responsables politiques), le conseil scientifique du CNRS recommande :

- qu'une véritable évaluation collective soit menée au sein du CNRS, en lien avec son conseil scientifique, avant toute prise de position, y compris lorsque les délais sont courts. Organisme pluridisciplinaire, le CNRS est à même de mobiliser une expertise large et interdisciplinaire, en s'appuyant par exemple sur sa Mission pour l'expertise scientifique ;
- que le CNRS puisse s'appuyer, le cas échéant, sur des compétences ou évaluations externes (cf. par exemple, pour le cas des NTG, la position prudente et nuancée exprimée par l'Anses dans son avis du 29 novembre 2023 1) ;
- que le CNRS structure une doctrine concernant les règles éthiques de son expression publique, en tenant compte de la recommandation de son comité d'éthique qui considère que « s'il prenait publiquement des positions normatives sur des sujets de société, [le CNRS] devrait respecter les règles qui s'appliquent aux chercheurs »<sup>6</sup>.

**Texte adopté à l'unanimité le 1<sup>er</sup> mars 2024**

**23 votants : 23 Pour / 0 Contre / 0 Abstention**

**Olivier COUTARD**

Président du Conseil scientifique

Destinataires :

- Monsieur Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- Monsieur Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des Instituts du CNRS
- Madame la présidente et messieurs les présidents des Conseils scientifiques des instituts du CNRS
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique
- Madame Christine NOIVILLE, présidente du comité d'éthique du CNRS (COMETS)
- Madame Valérie LALLEMAND-BREITENBACH, directrice de la Mission pour l'expertise scientifique (MPES)

---

<sup>6</sup> <https://comite-ethique.cnrs.fr/avis-du-comets-entre-liberte-et-responsabilite-engagement-public-des-chercheurs-et-chercheuses>